

dations conviennent aux petites localités quelle que soit leur situation d'un bout à l'autre du pays.

Enfin, je voudrais signaler, à l'instar de l'honorable député de Carleton, que grâce à ce programme, dans son ensemble, le gouvernement permettra effectivement aux personnes dévouées de s'intéresser beaucoup plus à l'expansion collective et de consacrer le temps et l'énergie nécessaires pour assurer l'efficacité de ces programmes. Le danger de la bureaucratie—et peut-être n'est-il pas besoin de le répéter—est de priver les gens de plus en plus et de mille façons différentes du sens de responsabilité et de participation. Il est d'importance fondamentale dans certains domaines qui ont trait au recyclage professionnel et spécialisé et en ce qui concerne certaines questions qui ont trait à leur vie et à leur éducation d'accorder aux gens la plus grande mesure possible d'autodétermination. J'ai été peiné de voir des exemples d'intervention beureaucratique, à mon avis inutiles et injustifiés, alors qu'on donnait aux gens une chance d'orienter et d'améliorer leur destin. A l'étape de la deuxième lecture de ce projet de loi, le ministre aura une autre occasion d'expliquer comment de nombreuses craintes nées de situations réelles pourront être dissipées par suite de la création de ces conseils consultatifs.

L'hon. M. Dinsdale: Monsieur le président, en écoutant le débat de cet après-midi sur cette résolution, il n'y a aucun doute que le ministère de la Main-d'œuvre fait face à de graves difficultés dans la mise en œuvre de son programme. A cette étape du débat et à cette heure tardive de l'après-midi, je n'ai pas l'intention de m'étendre sur les points déjà exposés. On peut conclure des observations déjà faites que la difficulté qu'éprouve le ministère de la Main-d'œuvre découle entre autres de sa négligence à consulter d'abord le niveau local, et deuxièmement du fait qu'il n'a pas prévu de moyens de consultation intergouvernementale entre les gouvernements fédéral et provinciaux.

La résolution que nous étudions cet après-midi me semble une tentative de la part du ministre et du gouvernement de combler des lacunes devenues péniblement évidentes ces derniers mois et qu'ont signalées plusieurs préopinants durant le débat de cet après-midi. Lorsque les modifications ont été apportées en avril dernier, je me rappelle avoir participé au débat et avoir signalé au ministre qu'il deviendrait extrêmement difficile,

surtout pour les provinces, de se rendre aux conditions de la nouvelle loi à temps pour répondre aux demandes d'inscription pour les nouvelles sessions dans les écoles de formation professionnelle. Je savais qu'au Manitoba, où des programmes de réadaptation très ambitieux sont en cours et où de nouvelles écoles ont été ouvertes récemment, il existait une absence complète de communication entre les fonctionnaires de cette province et ceux d'Ottawa quant à ce qu'il serait possible de faire exactement aux termes de la nouvelle loi. On en a eu des preuves évidentes dans la pratique.

• (5.50 p.m.)

Je ne lirai pas d'éditoriaux, de lettres aux journaux ou de commentaires de journaux sur ce sujet parce que le problème m'a personnellement frappé au cours des dernières semaines dans ma ville de Brandon. On y trouve une nouvelle école très moderne de formation professionnelle qui a remporté énormément de succès au cours de sa première année d'existence l'an dernier. D'après mes contacts personnels avec mes commentants et aussi d'après mes visites à l'école, je sais que celle-ci ne pourra poursuivre cette année le même programme que l'an dernier. Tout d'abord, les inscriptions seront moins nombreuses. J'ai été assiégé par des candidats éventuels qui croyaient que les modalités d'inscription seraient les mêmes que l'an dernier. Ils se sont présentés à l'école et ont constaté que les conditions, les règlements avaient été modifiés en cours de route. Si la nouvelle mesure législative avait été précédée de consultations suffisantes, je suis sûr que nombre de malentendus auraient été évités.

Le projet de résolution ne me semble pas devoir combler la brèche causée par les consultations intergouvernementales. Je sais qu'on peut utiliser des rouages internes autres que de tels conseils consultatifs, mais je signalerais au ministre que l'insatisfaction et le mécontentement qui se sont exprimés dès le début de la nouvelle année de recyclage augmenteront d'intensité, à moins qu'on ne tente de toute urgence de résoudre la difficulté que cause le manque de communications entre les autorités fédérales et provinciales.

Cette lacune résulte en majeure partie de l'élimination du programme de la Partie V qui permettait même aux autorités scolaires de s'occuper directement des candidats éventuels au programme. A présent, bien sûr, cela